

## Compte rendu Conseil communautaire du JEUDI 18 AVRIL 2019

L'an deux mille DIX NEUF, le 18 avril 2019, à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **OZON** sous la Présidence de Monsieur Pierre JOUVET.

**Date de convocation : 11 Avril 2019**

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 58

Présents titulaires : 44

ALLOUA Jacques, ARNAUD Daniel, BIENNIER André, BOIDIN Patricia, BORDAS Micaël, BOURGET Vincent, BOUVIER David, BRUNET Florent, CAIRE Jérôme, CESA Jean, CHAMPET Odile, CHENEVIER Frédéric, COMBIER Jean-Daniel, COQUELLE Jean-Yves, CROZIER Françoise, DELALEX Audrey, DELAPLACETTE Philippe, DURAND Nathalie, FAURE Estelle, FERLAY Aurélien, FOMBONNE Michel, GENTHON Agnès, JACOB Olivier, JOUVET Pierre, JULIEN Louis, LACROIX Alain, LAFAURY Yves, MABILON Alain, MALINS-ALLAIX Delphine, MARIAUD Dominique, MONTAGNE Pierre, MOYROUD Monique, ORIOL Gérard, PAYRAUD Jean-Pierre, PEREZ Laurence, PROT Marie-Christine, ROBERT Gérard, SANDON Sylvie, SAPET Frédérique, SARGIER Maurice, SOULHIARD Marie-Christine, VERT Christine, VIGIER Diane, ZOWIEZ NEUMANN Paul

Absents et excusés : 14

ARNAUD Monique, CHAUTARD Pierre, CHEVAL Jacques, DELALEUF Alain, DURAND Nicole, GEDON Carel, LALLIER Delphine, LAMOTTE Thibaut, LARMANDE Hélène, MAISONNAS Michèle, NIVON Marie-Line, OLMOS Jean-Pierre, ROYER Brigitte, VEYRAT Martine

Suppléants remplaçant de droit titulaires absents : 2

De FLAUGERGUES Frédéric (pour LAMOTTE Thibaut), GILLON Bernard (pour ROYER Brigitte)

Pouvoirs : 8

BOURGET Vincent (pour CHAUTARD Pierre), BRUNET Florent (pour LALLIER Delphine), CESA Jean (pour VEYRAT Martine), DELALEX Audrey (pour ARNAUD Monique), DURAND Nathalie (pour OLMOS Jean-Pierre), JOUVET Pierre (pour CHEVAL Jacques), PAYRAUD Jean-Pierre (pour GEDON Carel), ZOWIEZ NEUMANN Paul (pour DURAND Nicole)

### ➔ Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 28 MARS 2019

Nombre de voix : 54 Pour : 54 contre : 0 Abstentions : 0

Approbation à l'unanimité des suffrages exprimés.

### ➔ Sujets soumis à délibération

**Délibération N° 2019\_04\_18\_01**

**OBJET : ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS : SESSION D'AVRIL 2019**

Rapporteur : Florent BRUNET

Par délibération en date du 15 avril 2015, la Communauté de communes a voté la mise en œuvre de fonds de concours à destination des communes. Une enveloppe de 1,2 million d'euros a été votée pour 2019, afin d'apporter un financement aux projets d'aménagement des communes et de stimuler ainsi la dynamique d'investissement sur le territoire.

Réunie en date du 4 avril 2019, la commission d'attribution a proposé de retenir les projets et les montants de fonds de concours suivants :

OZON	Rénovation des salles annexes de la Mairie	12 520 €
LAVEYRON	Installation d'un système de vidéoprotection	18 742 €
TERSANNE	Réaménagement de l'aire de jeux	8 553 €
RATIERES	Rénovation de la toiture du local technique	1 061 €
	Aménagement de la traversée du village (tranche 2)	10 832 €
MANTHES	WC publics	2 973 €
	Aménagement des abords de l'ilot de propreté	6 338 €
	Beffroi	3 561 €
LA MOTTE DE GALAURE	Rénovation du toit et des clôtures de l'école	9 028 €
PONSAS	Raccordement à la STEP de Saint-Vallier	67 758 €
ANDANCETTE	Remise en état de la salle communale du Creux de la Thine	2 526 €
LAPEYROUSE-MORNAY	Travaux de réfection du sol de l'Eglise	3 843 €

	Création d'un city stade	12 057 €
CLAVEYSON	Commerces multi-services et locaux paramédicaux	91 982 €
MUREILS	Changement de l'éclairage public	2 777 €
	Création et aménagement des allées du cimetière	14 227 €
ALBON	Réfection du cimetière	2 300 €
SAINT ETIENNE DE VALOUX	Mise en accessibilité de l'Eglise	5 449 €
	Allées du cimetière	8 010 €
St MARTIN D'AOUT	Création d'un pump track	7 560 € *
FAY LE CLOS	Requalification du cœur de village	21 752 € *

\* Nouveaux montants attribués au vu d'un nouveau plan de financement

Pour rappel, ce montant est un montant maximum, établi sur décision de la commission, au regard des budgets prévisionnels. Il pourra être révisé à la baisse en fonction du montant des travaux réellement effectués et des subventions obtenues.

Par ailleurs, dans un souci de transparence et de partage des décisions, il est proposé de retirer la délégation au Bureau afin que l'attribution des fonds de concours soit votée en Conseil communautaire.

Nombre de voix : 54 Pour : 54 contre : 0 Abstentions : 0

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :**

- **RETIRER la délégation au Bureau concernant l'attribution des fonds de concours,**
- **VALIDER les montants des fonds de concours tels que présentés,**

#### **Délibération N° 2019\_04\_18\_02**

**OBJET : 1-2-ASST – DSP ST SORLIN EN VALLOIRE – PROLONGATION DE LA DUREE DU CONTRAT D'UN AN**

Rapporteur : Jacques ALLOUA

##### Contexte :

L'exploitation des stations d'épuration de Saint Sorlin en Valloire (Le Bourg et Les Epars) a été confiée à SUEZ par contrat de Délégation de Service Publique. Le contrat a été conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, soit un terme au 30 juin 2019.

##### Travaux de construction de la nouvelle station d'épuration du Bourg et prolongation de la durée du contrat de DSP :

Porte de DrômArdèche a lancé le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration en remplacement de de la station du Bourg. Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2019, la mise en service de la nouvelle station est prévue en juin 2020. Il apparaît donc nécessaire d'assurer la continuité de l'exploitation de la station d'épuration actuelle jusqu'à la mise en service de la nouvelle unité.

Il est proposé de prolonger le contrat de Délégation de Service Public pour la durée nécessaire à l'achèvement des travaux relatifs à la construction de la nouvelle STEP, soit pour une durée d'un an.

Nombre de voix : 54 Pour : 54 contre : 0 Abstentions : 0

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de :**

- **signer un avenant de prolongation de durée du contrat de délégation de service publique pour l'exploitation des stations d'épuration de Saint Sorlin en Valloire, portant ainsi l'échéance du contrat au 30 juin 2020.**

#### **Délibération N° 2019\_04\_18\_03**

**OBJET : 1-2-ASST –ACQUISITION FONCIERE – PROJET DE STATION D'EPURATION DE PEYRAUD**

Rapporteur : Jacques ALLOUA

Le plan de renouvellement et de création des stations d'épuration de la Communauté de communes prévoit des travaux sur 9 ouvrages sur une période de 10 ans.

La reconstruction de la station d'épuration de Peyraud s'inscrit dans ce plan.

Pour la réalisation de ce projet, il est nécessaire de d'acquérir des parcelles d'une surface globale estimée à 8 500 m<sup>2</sup> et de prévoir une servitude de passage pour la conduite de rejet des eaux traitées.

Concernant les acquisitions, les conditions suivantes sont proposées :

Parcelles	Propriétaires	Surface cadastrale	Prix d'achat hors frais
AE 256, 257, 259, 260	CHARDON André	5 723 m <sup>2</sup>	9 730 €
AE 261, 262	Consort DESSEMOND	836 m <sup>2</sup>	1 422 €
AE 263, 264	FEASSON Joel	1 508 m <sup>2</sup>	2 564 €
AE 285	Consort GOUBIN	220 m <sup>2</sup>	374 €
AE 284	DARD Frédéric	220 m <sup>2</sup>	374 €

A ce prix d'achat s'ajoutera, le cas échéant, une indemnité de 0,30 €/m<sup>2</sup> pour l'exploitant des terrains.  
 Concernant les parcelles AE 285 et 284, les surfaces exactes seront ajustées après la transmission des documents d'arpentage par le géomètre.

Concernant la servitude de passage de la conduite, la parcelle concernée est AE 60 (bande 3 m de large sur une longueur de 105 m, soit une surface de 315 m<sup>2</sup>). Il est proposé l'indemnisation suivante : mise en place d'une boîte de branchement au droit de la parcelle par la Communauté de communes. La servitude sera notariée.

Nombre de voix : 54 Pour : 54 contre : 0 Abstentions : 0

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **d'acquérir les parcelles dénommées ci-dessus situées sur la commune de Peyraud dans les conditions exposées,**
- **de signer une servitude de passage sur la parcelle AE 60 aux conditions exposées,**

#### **Délibération N° 2019\_04\_18\_04**

**OBJET : 7-10-AMT-Adhésion à la plateforme de la biodiversité, Rives Nature, désignation des représentants à l'Assemblée Générale et candidats au Conseil d'Administration**

Rapporteur : Philippe DELAPLACETTE

Le projet de plateforme de la biodiversité nommé Rives Nature est initié depuis 2016 par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône avec le soutien du Parc Naturel Régional du Pilat. Cette structure parapublique, sous maîtrise des collectivités, présente un format partenarial et souple avec une mutualisation des moyens financiers et humains permettant d'accompagner le projet de territoire à travers cinq objectifs :

- Développer et animer un observatoire, centre de ressources
- Accompagner les projets en apportant une expertise, du conseil et en développant la recherche
- Former et sensibiliser à la biodiversité et à ses enjeux
- Communiquer sur la biodiversité et exercer une veille
- Assurer le fonctionnement et l'animation de la structure

Dix missions prioritaires ont été définies dans le programme d'activités prévisionnel :

- le bilan de la connaissance naturaliste et des indicateurs sur les Rives du Rhône
- la centralisation et partage de la connaissance Naturaliste
- l'identification des inventaires et des indicateurs à développer (sciences participatives, ...)
- l'animation et réflexion sur l'opportunité d'une stratégie territoriale de compensation environnementale
- la veille sur l'actualité de la biodiversité (lois, programmes de recherche, actions)
- la mise en place de programme de recherche et d'expérimentations
- le développement d'un réseau d'acteurs de la biodiversité, la communication sur l'activité de la structure et de ses partenaires et sur la biodiversité des Rives du Rhône
- le fonctionnement et animation de l'association et l'animation du réseau de veille écologique.

En outre les services aux adhérents comprennent :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les études environnementales et inventaires (cahiers des charges, analyse des offres, suivi)
- le conseil sur le volet biodiversité des contrats de rivière, SAGE, chartes forestières et agricoles
- l'expertise simplifiée de la biodiversité sur un site de projet et conseils pour une bonne prise en compte
- le développement d'outils de partage de connaissances (Géonature, ...) avec l'engagement d'un travail avec le Parc du Pilat et l'Agence Française de la Biodiversité
- l'organisation de formations et visites (sites témoins/retours d'expériences)
- l'apport d'une information centralisée et pédagogique sur la biodiversité des Rives du Rhône
- la mise en relation avec des experts locaux, les acteurs de la biodiversité (associations, conservatoires, gestionnaires espaces naturels, ...) et les éducateurs nature.

La gouvernance de la structure est assurée par six collèges permettant de représenter les acteurs du territoire, publics comme privés :

- Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône et les 6 EPCI (environ 60 %)
- Des Membres de droit (environ 5 %)
- La Région et les 5 Départements (environ 10 %)
- Autres collectivités (établissements publics, syndicats) (environ 5%)
- Des entreprises et les chambres consulaires (environ 10 %)
- Des fédérations, des structures de gestion des milieux et des associations de protection de la nature (environ 10 %)

L'administration sera maîtrisée majoritairement par les collectivités des Rives du Rhône par l'intermédiaire d'une Assemblée Générale, d'un Conseil d'Administration et d'un Bureau.

La plateforme Rives nature sera financée par :

- une cotisation de 0,05 €/habitant pour les EPCI, compensée par une baisse équivalente de la cotisation du SCOT, ce qui revient à un financement sans budget supplémentaire pour les EPCI,
- une participation financière des autres partenaires,
- les services et études demandées par les collectivités qui feront l'objet d'une contribution spécifique.

Nombre de voix : 54 Pour : 54 contre : 0 Abstentions : 0

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'AUTORISER l'adhésion de la Communauté de communes à Rives Nature lors de son Assemblée**
- **DE DESIGNER Messieurs Philippe DELAPLACETTE et Thibaut LAMOTTE en tant que représentants de Porte de DrômArdèche à l'Assemblée Générale et candidats au Conseil d'Administration**
- **D'AUTORISER à verser la cotisation triennale de 2 332,80 €/an conformément au règlement intérieur**

#### **Délibération N° 2019\_04\_18\_05**

**OBJET : 7-1-FIN-MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS POUR LE BUDGET STEP**

Rapporteur : Florent BRUNET

Afin de prendre en considération l'évolution des instructions budgétaires et comptables, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président.

Monsieur le Président propose les modifications de durées d'amortissements suivantes pour tous les budgets annexes STEP :

- Constructions et bâtiment d'exploitation : augmentation de 25 à 30 ans
- Immobilisations mis à disposition Constructions et bâtiment d'exploitation : augmentation de 25 à 30 ans
- Installations de voirie, réseaux : augmentation de 20 à 50 ans
- Immobilisation corporelles mis à disposition : augmentation de 10 à 20 ans

Les durées d'amortissement des autres immobilisations corporelles et incorporelles sont inchangées et sont fixées pour rappel comme suit :

Code	Libellé	Durée
	Biens d'équipement dont la valeur est inférieure à 1 000.00€	1
2051	Concessions, licences et logiciels	2
21311	Constructions – bâtiments d'exploitation	30
21351	Installations générales, agencements, aménagement des constructions- bât. d'exploitation	20
2138	Autres constructions	20
21451	Constructions sur sol d'autrui - agencements et aménagements - bât. d'exploitation	10
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	10
215...	Installations de voirie, réseaux...	50
21562	Matériel spécifique d'exploitation – Service assainissement	10
217311	Immos mis à disposition – constructions bâtiments d'exploitation	30
217351	Immos corporelles mis à dispo - Installations gles, agenc, aménag. des constructions – bât. d'exploitation	20
21738	Immos corporelles mis à dispo - Autres constructions	20
217562	Matériel spécifique d'exploitation Service d'assainissement	10
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	15
2182	Matériel de transport	5
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2
2184	Mobilier	5
2188	Autres immobilisations corporelles	3

Nombre de voix : 54 Pour : 54 contre : 0 Abstentions : 0

**Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **que les biens acquis à partir de l'exercice 2018 seront amortis selon les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans les tableaux ci-dessus.**

**Délibération N° 2019\_04\_18\_06**

**OBJET : 3-2-ADM – VENTE D’UN TERRAIN A ANNEYRON**

*Projet de délibération reporté*

**DELIBERATION N° 2019\_04\_18\_06**

**OBJET : 3-2-ADM- SUBSTITUTION D’ACQUEREUR DANS LE CADRE DE LA VENTE DE LA PARCELLE AV 233 ZA LA PLAINE A ANNEYRON**

Rapporteur : Florent BRUNET

Par délibération en date 28 mars 2019, le Conseil communautaire a approuvé la vente d’un terrain d’environ 1.600 m<sup>2</sup> situé sur la parcelle AV 233 à Anneyron, au bénéfice de la SCI LA MADY, au prix de 20 € HT/m<sup>2</sup>.

L’acquéreur a informé la collectivité qu’il souhaitait finalement faire porter cette acquisition par une nouvelle SCI qu’il vient de constituer. Les conditions de la vente demeurent inchangées.

Afin de permettre la signature de l’acte de vente il appartient au conseil communautaire d’approuver la vente au profit de la SCI AUBEPINE en lieu et place de la SCI LA MADY, aux conditions initialement prévues.

Nombre de voix : 54 Pour : 54 contre : 0 Abstentions : 0

**Le Conseil communautaire a décidé, à l’unanimité des suffrages exprimés, de :**

- **APPROUVER la vente du terrain à la SCI AUBEPINE en lieu et place de la SCI LA MADY.**
- **PRECISER que le reste des dispositions prévues dans la délibération n° 2018\_03\_28\_16 est maintenu.**

**Délibération N° 2019\_04\_18808**

**OBJET : TOUR- AVENANT N°1 MARCHE MAITRISE D’ŒUVRE / AMENAGEMENT D’UNE VELOURTE VOIE VERTE - LOT 2**

Rapporteur : Odile CHAMPET

Dans le cadre du marché du lot 2 « études complémentaires », une étude supplémentaire a été demandée au bureau d’étude Suez Consulting afin d’étudier les itinéraires de connexion entre notre projet de Véloroute Voie Verte en Ardèche et la Viafluvia (itinéraire d’envergure régionale).

Il est nécessaire de réaliser cette étude technique complémentaire, visant à proposer des itinéraires, à chiffrer précisant les travaux et ainsi opérer des choix quant au tracé final entre notre VVV et la Viafluvia.

Afin de valider la réalisation de cette étude complémentaire, un avenant au marché doit être signé, conformément au code des marchés publics.

Le montant de l’avenant n°1 du lot 2 est de 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC, représentant un écart de +9.68%.

Nombre de voix : 54 Pour : 54 contre : 0 Abstentions : 0

**Le Conseil communautaire a décidé, à l’unanimité des suffrages exprimés, de :**

- **VALIDER la réalisation et le coût de cet avenant n°1 pour une étude complémentaire de jonction Viafluvia et VVV**

**Délibération N° 2019\_04\_18\_09**

**OBJET : GARES ST RAMBERT D’ALBON ET ST VALLIER / VOEUX**

Rapporteur : Pierre JOUVET

Les 58 conseillers communautaires de Porte de DrômArdèche souhaitent alerter la SNCF, l’Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur leurs vives oppositions face à la fermeture programmée et définitive des gares de Saint-Vallier, à partir du 28 mai et de Saint-Rambert d’Albon, à partir du 31 mai.

Depuis fin janvier, les communes de Saint-Vallier et de Saint-Rambert d’Albon ont été informées de la fermeture des bâtiments de ces deux gares et de leurs guichets d’accueil, d’informations, de renseignement et de ventes de billets et abonnements. Cette information a été donnée sans aucune précision sur les délais, sans qu’aucune discussion préalable n’ait eu lieu et sans négociations avec les élus locaux, les agents de la SNCF impactés et les usagers de cette ligne. Cette méthode et cette façon de procéder sont tout simplement inadmissibles !

Cette déshumanisation du service public, réalité qui s’impose partout en France, est inconcevable notamment au regard de la fréquentation de ces deux gares par les usagers et des services qui sont rendus et attendus.

Ces décisions sont d’autant plus contradictoires que la rénovation totale des gares et l’installation de caméras de surveillance ont récemment été réalisées avec de l’argent public pour sécuriser les usagers et cela sans vision, ni anticipation du devenir de ces lieux !

Quelle sera la prochaine étape dans ce processus de rentabilisation du service public ? La suppression des arrêts dans ces deux gares ?

Par ces fermetures, les usagers n’auront d’autres choix que de prendre leurs titres de transports aux bornes automatiques ou sur Internet. Et pour tous les autres services, renseignements ou établissements d’abonnements, ils devront faire plus de 20 km pour se rendre en gare de Tain l’Hermitage ou de Péage de Roussillon.

Les mobilisations inédites de ces derniers mois en France ont pourtant vivement alerté les pouvoirs publics sur la non acceptation par les Français de l’éloignement des services publics. Ce sont les mêmes problématiques qui existent par ailleurs

par rapport à la fermeture des urgences de Saint-Vallier la nuit et les week-ends. L'éloignement du service public est en totale contradiction avec les attentes des citoyens du territoire.

A l'heure où le coût financier des déplacements a été à l'origine d'une mobilisation inédite en France,

A l'heure où le maintien de service public est devenu primordial pour maintenir la cohésion territoriale républicaine,

A l'heure où l'urgence climatique impose de modifier profondément les modes de déplacements et où des études sont menées sur la redynamisation de ces deux pôles-gare,

Nous exigeons que ces deux gares restent ouvertes et qu'un vrai dialogue s'engage avec les élus locaux, les syndicats et les collectifs d'usagers en prise directe avec les préoccupations des habitants et l'aménagement durable du territoire en matière de déplacement.

Nombre de voix : 54 Pour : 54 contre : 0 Abstentions : 0

**Le Conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés, le vœu ci-dessus.**